



ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Les cours d'eau doivent permettre l'écoulement naturel des eaux. Ils nécessitent donc un entretien régulier afin qu'ils puissent assurer cette fonction.

La responsabilité de cet entretien est du ressort du propriétaire ou exploitant riverain ou sous certaines conditions, des sociétés de pêche.

• En pratique, l'entretien consiste en :

- l'enlèvement des embâcles (bois mort, déchets divers), débris et dépôts flottants ou non,
- la gestion de la végétation sur les atterrissements et scarifications pour remobiliser les matériaux,
- élagage et recépage (couper un arbre près du sol) de la végétation des rives,
- coupe et export localisés des roseaux et autres herbacés poussant dans l'eau.

Ces différentes opérations doivent être effectuées en respectant diverses prescriptions. Ainsi, le désherbage chimique ou la modification d'un cours d'eau sans autorisation administrative **sont strictement interdits**.

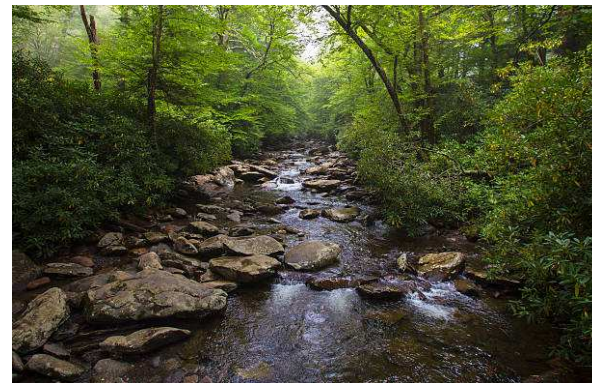
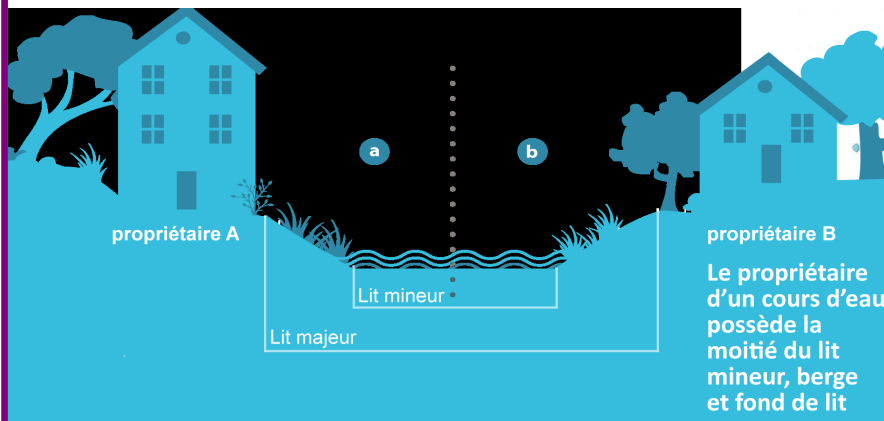
D'autres opérations liées en particulier à l'utilisation de moyens mécaniques et le faucardage dans l'eau, sont soumises à autorisation de la Direction Départementales des Territoires.

Toutes ces opérations sont donc strictement encadrées. En cas de doute sur ce qu'il est nécessaire et/ou possible, il est souhaitable de s'adresser au service de la police de l'eau (voir encadré « contact » plus bas).

En effet, les sanctions en cas d'infraction à la réglementation sont importantes et la frontière entre ce qui est autorisé ou interdit n'est parfois pas évidente.

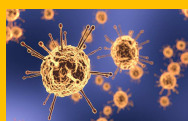
➤ Le « **Guide sur l'entretien des cours d'eau** » édité par la Préfecture du Territoire de Belfort est **disponible sur le site de la commune** : <https://www.chevremont.fr/spip.php?article1130>

Il comprend en particulier les coordonnées du service de la police de l'eau qui est à même de répondre à vos interrogations éventuelles.



Durant la durée du confinement, les **travaux sont à réaliser dans le respect** des consignes sanitaires.

Le **regroupement de personnes n'appartenant pas au cercle familial restreint** sont à proscrire.



CONTACT

■ **POLICE DE L'EAU DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 90**
Service Eau Environnement et Forêt - Cellule police de l'eau
8 place de la Révolution Française - BP 605 - 90020 Belfort cedex
Téléphone : 03 84 58 86 00
Télécopie : 03 84 58 86 99 / ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr

■ **OFFICE FRANÇAIS POUR LA BIODIVERSITÉ**
2 Bis rue Giromagny, 90170 ETUEFFONT / sd90@ofb.gouv.fr

NOVEMBRE 2020



SOMMAIRE

■ **Le mot du Maire**

■ **Hommage à Samuel PATY**

■ **Rappel CCAS Noël**

■ **Conseil Municipal du 23 octobre 2020**

■ **Commissions municipales 2020**

■ **Retrait cartes avantages jeunes**

■ **Club ados**

■ **L'entretien des cours d'eau**

MAIRIE DE CHEVREMONT

**2 rue de l'église
90340 CHÈVREMONT**

■ **Secrétariat :**
03 84 21 08 56

■ **Horaires :**

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h
- Le jeudi de 13h à 17h
- Le samedi de 9h à 12h

■ **Site internet :**
www.chevremont.fr

■ **Courriel :**
mairie@chevremont.fr

INFO & ACTU

LE MOT DU MAIRE

Nous entrons à nouveau dans une période de confinement.

Il s'agit de stopper la progression de l'épidémie tout en maintenant un maximum d'activités économiques et ainsi d'éviter une récession dont personne ne sait pas où celle-ci nous mènerait.

Les **services de la Commune fonctionneront normalement**. Afin de minimiser les contacts physiques, nous vous invitons à saisir la Mairie par courriel ou par téléphone le plus souvent possible, en particulier en ce qui concerne vos démarches administratives.

Toutes les **activités des associations** (gymnastique, atelier « Bons jours », tennis de table...) qui se déroulent à la Chougalante et dans les salles associatives sont, en revanche, **ajournées**.

Les **commerces alimentaires, les services médicaux et paramédicaux** restent ouverts ainsi que les **tabacs-presse**. Par ailleurs, les restaurants peuvent pratiquer la vente à emporter et la livraison à domicile.

La situation de notre Commune (et globalement du Territoire de Belfort), qui se caractérise par un habitat dispersé et une faible concentration de la population, devrait nous permettre, si chacun respecte les mesures d'isolement et de distanciation sociale, de maîtriser la situation plus facilement que dans les grandes agglomérations, plus denses et où l'usage des transports en commun, les espaces de travail restreints, et les contacts inévitables favorisent la propagation du virus.

C'est donc à chacun d'entre nous d'être responsable dans notre vie quotidienne et de respecter les gestes barrière afin que nous passions cette étape difficile.

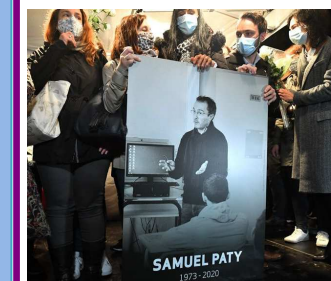
Être confiné, ce n'est pas oublier les autres. Restons attentifs à notre voisinage et gardons le contact. Les **membres du CCAS** contacteront téléphoniquement les aînés pour s'enquérir de leur santé, de leur moral et de leurs besoins éventuels.

Protégez-vous et protégez ainsi les autres.

Bien à vous.

Jean-Paul MOUTARLIER

HOMMAGE À SAMUEL PATY



Lors du **Conseil Municipal du 23 octobre dernier**, une minute de silence a été respectée en hommage à Samuel PATY, sauvagement assassiné parce qu'il faisait son travail d'enseignant. Un hommage a été organisé le jour de la rentrée scolaire par les enseignants de l'école publique, en présence du Maire et des adjoints.

RAPPEL - CCAS - REPAS DE NOËL DES AÎNÉS



En raison du contexte sanitaire, le **traditionnel repas de Noël du CCAS n'aura pas lieu cette année**.

Néanmoins un **colis sera distribué aux personnes âgées de 70 ans et plus**.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2020



Au cours de ce Conseil Municipal, ont été en particulier adoptées :

◆ L'opération de rénovation du plafond de l'église.

Le conseil municipal a validé l'opération et en particulier le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, en lien avec la commune de Fontenelle qui sera amenée à financer 10% du projet et il a autorisé le Maire à solliciter les subventions qu'il est possible d'obtenir.

◆ La cession d'une parcelle de terrain communal à TDF :

Comme cela a été évoqué dans un précédent numéro d'« Info & Actu », la Commune cèdera une portion de parcelle de terrain d'environ 160 m² au lieu-dit « le Petit Bois » afin de permettre l'implantation de cette antenne à bonne distance des habitations avec un impact paysager limité.

Le prix de vente du terrain a été fixé à 14 000 €.

Préalablement à l'autorisation d'urbanisme que devra solliciter TDF, un « Dossier d'Information Mairie » décrivant l'exposition aux ondes résultant de l'installation de ce dispositif devra être envoyé par l'opérateur (s) et il sera mis à disposition du public sur le site internet de la Commune : www.chevremont.fr

◆ Une motion de soutien aux salariés de General Electric qui sera adressée au Président de la République.



RETRAIT DES CARTES AVANTAGES JEUNES

Une permanence supplémentaire pour le retrait des cartes était prévue le samedi 07 novembre. Compte tenu des nouvelles restrictions sanitaires face à l'évolution de la COVID-19, **cette permanence est annulée.**

COMMISSIONS MUNICIPALES 2020

◆ Commission fleurissement / environnement / écologie

- Mariette WALTER (responsable)
- Alain HUGUENIN
- Stéphanie MARCHAL
- Julie DEY
- Amandine PILLOD



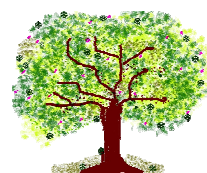
◆ Commission sécurité

- Alexandre GROETZ (responsable)
- Alain TAVERDET
- Bénédicte BOULANGEOT
- Sylvain RIOS
- David WILLIG
- Xavier PION
- Alain HUGUENIN



◆ Commission forêt

- Alain HUGUENIN (responsable)
- Jean-Paul MOUTARLIER
- Mariette WALTER
- Didier FRICKER
- Sylvain RIOS
- Julie DEY
- Amandine PILLOD



◆ Commission bibliothèque

- Maria FREMY (responsable)
- Francine COMMUNOD
- Stéphanie MARCHAL
- Julie DEY
- Amandine PILLOD



◆ Commission communication

- Jean-Paul MOUTARLIER (responsable)
- Maria FREMY
- Christian KACHEL
- Amandine PILLOD
- Najat LECHGUER



◆ Commission plateau sportif / club ado / mini-golf

- Alain HUGUENIN (responsable)
- Christian KACHEL
- Stéphanie MARCHAL
- Sylvain RIOS
- Xavier PION
- Romain DI VORA



Les jeunes du Club ado de Chevremont sont partis du 19 au 23 octobre 2020 à VUILLEFANS. Fiers d'avoir pu participer au financement de leur séjour, ils se sont concoctés un planning très attractif. Certains ont découvert l'équitation avec une balade pluvieuse dans les bois de Crouzet Migette. Ils ont également expérimenté une autre monture en enfourchant les karts de Pontarlier : une course déchainée ! L'un d'entre eux a même obtenu le 4^{ème} record de vitesse du parcours sur la semaine. Après 10 km de **course d'orientation à BESANÇON** et la **visite de la citadelle**, ils ont pu découvrir la richesse culturelle de cette agglomération. Ils ont aussi gravité les **220 marches d'un escalier en colimaçon au Château de Joux de PONTARLIER**. Très intéressés par l'histoire de ce dernier, ils ont posé de nombreuses questions à notre guide qui savait allier humour et apport culturel. Des moments forts se sont aussi déroulés durant les temps conviviaux comme la **soirée poker** où les jeunes ont découvert les règles, le bluff ou encore le rôle de croupier ! Un **atelier scrapbooking** a été organisé : chacun est reparti avec son album photo du séjour. Privatisation d'un **espace bien-être (jaccuzi, sauna...)**, **soirée loup garou**, **karaoké**, **escape game** ont été d'autres temps mémorables de ce séjour. L'hébergement a participé largement au bon déroulement de ces vacances. Bénédicte et Christian, nos hôtes, nous ont chouchouté en mijotant de bons petits plats, en partageant leur connaissance de la région et en leur permettant d'observer les chamois du village à la jumelle.

Ce séjour a été rythmé par la bonne humeur, la gentillesse des jeunes et par la découverte.



Visite au Château de JOUX à Pontarlier.



Apprentissage du Poker.



Photo à la citadelle de Besançon.



Atelier scrapbooking.



Suite de la visite au Château de Joux.



Course au karting de Pontarlier.



Repas au gîte de Bénédicte et Christian.